

▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-03-02

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSUALT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Anthony PEIGNON, Laura LUSSEAU.

Absente excusée : Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Laura LUSSEAU

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 mars 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 mars 2023, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Sophie AUGER entre dans la salle, à 20h15. L'Assemblée compte désormais 16 votants.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, la décision prochaine de l'Assemblée, pour le versement des subventions aux associations. La fête des associations continue de s'organiser.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie-Développement Local », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir un rendez-vous avec un porteur de projet, pour une hypothétique installation dans l'espace Paul Pelletier.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur une consultation de maîtrise d'œuvre, lancée auprès de URBA, Déca VRD et AREA Urbanisme pour réfléchir à l'allotissement de nouvelles zones habitables, nommées La Vallée (en face la Bazonnaire) et Les Frênes (Lieu-dit L'Aumônerie).

Il précise également qu'une action avec les pompiers de Mazières est organisée vendredi 31 mars, en faveur des agriculteurs et pour la prévention des incendies et des gestes de premier secours.

Le locatif de Soutiers a été mis à disposition d'un habitant ayant subi un incendie sur sa maison d'habitation, du fait d'un épisode fort d'orages.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-02

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales », précise la date prochaine du CCAS, lundi 3 avril. Elle informe l'Assemblée qu'elle va effectuer une prochaine visite, à une famille dans le besoin, au village de la Boninière.

Marie-France TALINEAU, référent à la commission « Restaurant Scolaire-Petite Enfance », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir un prochain recrutement au service du restaurant scolaire et de l'entretien des locaux communaux.

Patrick CLISSON entre dans la salle, à 20h26. L'Assemblée compte désormais 17 votants.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », apporte un complément d'informations sur la réception du chantier de la Francette. Quelques réserves sont en cours de régularisation, pour des finitions à réaliser pour la semaine prochaine. Pour le chantier de la construction de la maison des assistantes maternelles, le planning est pour l'instant respecté, avec l'intervention principalement du maçon, l'entreprise FRAFIL CONSTRUCTION.

FINANCES : Affectation de résultat

Après la présentation du document « Contrôle des résultats et Ajustement » fourni par le Receveur Municipal pour les budgets annexes et le budget principal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultats de l'exercice 2022, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif.

La proposition de la commission communale des Finances est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de 2022 : 497 765,09 euros, affectés en totalité en réserve (1068)

Déficit d'investissement reporté : 488 546,59 euros

Les budgets annexes des lotissements communaux, Village des Chaumes et CCAS n'appellent pas d'affectation de résultat.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

*Audrey RIGAUDEAU, Karine MORIN et Pascal POUBLANC entrent dans la salle, à 20h32.
L'Assemblée compte désormais 20 votants.*

FINANCES : Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

Budget **Principal** : Fonctionnement

Recettes : **1 682 397,84 €**
Dépenses : **1 266 293,94 €**
Excédent 2022 : **416 103,90 €**
Excédent reporté N-1 : **680 567,22 €**
Excédent de clôture à inscrire au budget 2022 : **598 906,03 €**

Budget **Principal** : Investissement

Recettes : **1 040 689,82 €**
Dépenses : **1 059 424,76 €**
Déficit 2022 : **18 734,94 €**
Déficit reporté N-1 : **469 811,65 euros**
Déficit de clôture à inscrire au budget 2022 : **488 546,59 €**

Budget annexe « **Village des Chaumes** » : Fonctionnement

Recettes : **35 452,50 €**
Dépenses : **24 071,75 €**
Excédent 2022 : **11 380,75 €**
Excédent reporté N-1 : **25 315,05 €**
Excédent total à inscrire au budget 2022 : **36 695,80 €**

Budget annexe « **Village des Chaumes** » : Investissement

Recettes : **22 746,75 €**
Dépenses : **13 065,00 €**
Excédent 2022 : **9 681,75 €**
Excédent reporté N-1 : **9 330,75 €**
Excédent total à inscrire au budget 2022 : **19 012,50 €**

Monsieur le Maire quitte la salle. L'Assemblée compte désormais 19 votants.

Après échanges et discussions, Madame Marie-France TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2022, pour le budget annexe « Village des Chaumes », avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame Marie-France TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2022, pour le budget annexe « Village des chaumes », avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 (suite)

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2022, pour le budget principal, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2022, pour le budget principal, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire réintègre la salle et l'Assemblée compte désormais 20 votants.

FINANCES : Vote des budgets primitifs 2023

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

Budget principal	DEPENSES TTC	RECETTES TTC
FONCTIONNEMENT	2 182 707,13	2 182 707,13
INVESTISSEMENT	2 762 729,87	2 762 729,87

Après remarques et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2023, pour le budget principal, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe Village des Chaumes	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	46 928,20	46 928,20
INVESTISSEMENT	32 077,50	32 077,50

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2023, pour le budget annexe 'Village les Chaumes', avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-02

FINANCES : Vote des budgets primitifs 2023 (suite)

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

Budget annexe La Vallée	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	13 334,00	13 334,00
INVESTISSEMENT	13 334,00	13 334,00

Après remarques et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2023, pour le budget principal, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe Les Frênes	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	42 181,00	42 181,00
INVESTISSEMENT	42 181,00	42 181,00

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2023, pour le budget annexe 'Village les Chaumes', avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Création d'autorisations de programme et de crédits de paiement

La réglementation demande à ce que l'ordonnateur, quand un marché public est passé, de prévoir l'ensemble de la dépense sur le budget en cours. Un projet d'investissement, relativement coûteux pour le budget communal, est concerné : la construction de la halle des sports.

L'autorisation de programme concerne un projet de travaux se réalisant sur plusieurs exercices comptables. Les crédits de paiement sont des mécanismes comptables, qui permettent de prévoir une dépense totale d'un long et coûteux projet d'investissement, sur plusieurs exercices comptables.

Le bureau municipal propose donc un étalement des dépenses, sur l'exercice 2023 et 2024, comme décrit ci-dessous :

AP/CP n° 2023-01 Halle des Sports	AP	CP 2023	CP 2024
Total dépenses prévisionnelles TTC	1 311 250,85	570 000,00	731 250,85
Etudes et Contrôles	100 116,66	70 000,00	30 116,66
Travaux	1 235 704,25	500 000,00	711 130,59

FINANCES : Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (suite)

AP/CP n° 2023-02 Sécurisation Poirier	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Total dépenses prévisionnelles TTC	1 501 200,00	20 000,00	733 000,00	373 000,00	375 200,00
Etudes	61 200,00	20 000,00	13 000,00	13 000,00	15 200,00
Travaux	1 440 000,00	0,00	720 000,00	360 000,00	360 000,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les autorisations de programme et les crédits de paiement, pour les projets d'investissement « Construction d'une halle des sports » et « Sécurisation et aménagement du Village le Poirier », tel que décrit ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – Extension bibliothèque

La commission d'ouverture des plis s'est déroulée le 27 mars, dont les offres ont été détaillées ci-dessous :

Entreprise	Lots	Estimation	Retenu	montant + & - value	% + & - value
Frafil Construction	Lot 1	53 500,00 €	40 594,10 €	-12 905,90 €	-24,12%
Hervo Alu	Lot 2	13 100,00 €	16 014,10 €	2 914,10 €	22,25%
Frere concept	Lot 2	13 100,00 €	22 986,96 €		
Pillet Gingreau	Lot 2	13 100,00 €	23 470,50 €		
Pillet Gingreau	Lot 3	9 000,00 €	24 446,20 €	15 446,20 €	171,62%
Vergnaud	Lot 4	22 000,00 €	28 339,03 €	6 339,03 €	28,81%
Butet	Lot 5	9 000,00 €	7 992,23 €	-1 007,77 €	-11,20%
Armonie DECO	Lot 5	9 000,00 €	11 146,35 €		
SNP	Lot 5	9 000,00 €	11 048,03 €		
SNP	Lot 6	9 000,00 €	11 035,61 €		
Guinot	Lot 6	9 000,00 €	9 298,57 €	298,57 €	3,32%
André Petit	Lot 7	15 000,00 €	21 350,00 €		
SARL CSM	Lot 7	15 000,00 €	15 426,50 €	426,50 €	2,84%
SABOURAULT	Lot 8	6 400,00 €	6 543,91 €		
GUYONNAUD	Lot 8	6 400,00 €	5 950,52 €	-449,48 €	-7,02%
CEME	Lot 8	6 400,00 €	7 077,20 €		
GUYONNAUD	Lot 9	27 300,00 €	23 820,79 €	-3 479,21 €	-12,74%
CEME	Lot 9	27 300,00 €	38 850,75 €		
Fradin Bretton	Lot 9	27 300,00 €	28 000,00 €		

Tous les lots ont reçu au moins une proposition. Parfois, le montant de l'enveloppe financière était inférieur au montant estimé du lot. La valeur professionnelle du candidat est importante également pour les élus.



TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – Extension bibliothèque (suite)

Le maître d'œuvre, le Cabinet Luc COGNY a analysé les plis et a proposé à la commission communale, réunie le lundi 27 mars dernier, le tableau récapitulatif suivant :

ESTIMATION	€ HT
Phase DCE	169 500,00 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE BASE

lot N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL € HT
1	GROS ŒUVRE	FRAFIL CONSTRUCTION	40 594,10 €
2	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	HERVO ALU	16 014,10 €
3	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - VETURE BOIS	PILLET GINGREAU	24 446,20 €
4	CHAPE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS - ISOLATION	VERGNAUD	28 641,94 €
5	PEINTURE	BUTET TONY	7 992,23 €
6	REVETEMENT SOL SOUPLE	SN GUINOT	11 450,36 €
7	SERRURERIE	CSM 79	15 426,50 €
8	PLOMBERIE SANITAIRE	GA.tec'	5 950,52 €
9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION	GA.tec'	23 820,79 €
		TOTAUX	174 336,74 €

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix des entreprises, formulé ci-dessous par la commission communale d'ouverture des plis, pour les travaux d'extension de la bibliothèque, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

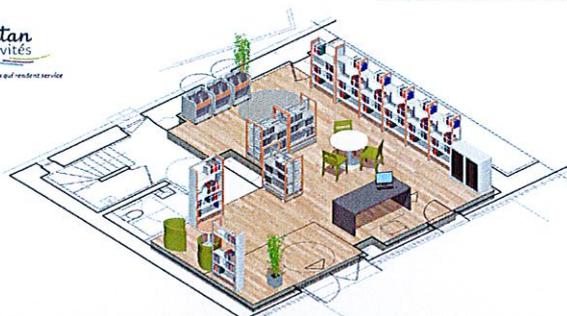
Jacky FAVREAU quitte la salle à 22h03. L'Assemblée compte désormais 19 votants.

INTERVENANTS EXTERIEURS : Choix mobilier – Extension bibliothèque

Trois entreprises ont été consultées, tant pour le mobilier de la bibliothèque, que pour la micro-folies :

- Quadra Concept,
- Manutan,
- Marcireau, qui n'a pas souhaité répondre, n'étant pas spécialiste du rayonnage de bibliothèque.

La Municipalité avait déjà contractualisé avec le prestataire, Quadra Concept, en 2015 lors de l'ouverture de la bibliothèque. L'avant-projet d'extension pourrait être le suivant :



INTERVENANTS EXTERIEURS : Choix mobilier – Extension bibliothèque (suite)

DEPENSES en TTC		Financements attendus	
Quadra concept	27 211,06	Département	50 % du montant, plafonné à 15 000 euros
Manutan	15 996,96	DRAC	30 % du montant
Reste à charge pour la Municipalité			
Quadra concept	5 442,21	Manutan	3 199,39

Au regard de la faible différence financière avec l'obtention visée des subventions, il est proposé à l'Assemblée de retenir la proposition de Quadra Concept pour les raisons suivantes : meilleures qualités des produits, proposition d'aménagements adaptés aux locaux, continuité de style avec le mobilier existant.

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition la mieux-disante, formulée par Quadra Concept, pour la somme de 27 211,06 euros TTC, pour les travaux d'extension de la bibliothèque, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Mobilier extension bibliothèque

Après avoir détaillé l'avant-projet définitif, sous la forme d'un visuel en 3D, Monsieur le Maire propose le plan de financement, pour l'acquisition du mobilier de l'extension de la bibliothèque, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Quadra concept	22 675,88	Etat - DGD (30%)	7 162,76
Informatique	1 200,00	Département - Aide (50%)	11 937,94
		Commune - Autofinancement (20 %)	4 775,18
TOTAL HT DEPENSES	23 875,88	TOTAL HT RECETTES	23 875,88

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, tel que décrit ci-dessus, concernant l'acquisition du mobilier de l'extension de la bibliothèque, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERVENANTS EXTERIEURS : Choix matériel – Micro folies

Trois entreprises ont été consultées, pour l'acquisition du matériel, pour l'installation des micro folies. Pour mémoire, le projet informatique de la micro-folie est financé à 80%, par le dispositif d'Etat FNADT. Les résultats de la consultation sont les suivants :

Entreprise	Offre présentée en H.T	Offre présentée en TTC
Manutan	9 085,79	10 902,95
Marcireau	9 564,51	11 477,41
Quadra concept	6 585,29	7 902 €

Le devis Marcireau déjà retenu pour ce projet s'élève à 33 876,46 euros HT, pour une subvention déjà fléchée d'un montant de 27 101,17 euros. Etant donné que le plafond de la subvention est de 32 000 euros, il resterait un reliquat de plafond de subvention de 4 898,83 €, soit un montant supplémentaire subventionnable de mobilier de 6 123,54€ HT.

Pour la qualité de la prestation, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition de Manutan, formulée pour la somme de 10 902,95 euros TTC.

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'offre formulée par Manutan, pour la somme de 10 902,95 euros TTC, concernant l'acquisition du matériel de la micro-folie, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Matériel Microfolies

Après avoir détaillé l'avant-projet définitif, sous la forme d'un visuel en 3D, Monsieur le Maire propose le plan de financement, pour l'acquisition du matériel pour l'installation de la micro folies, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Marcireau	33 876,46	Etat - Micro folies	32 000,00
Manutan	9 085,79	Commune - Autofinancement (20 %)	10 962,25
TOTAL HT DEPENSES	42 962,25	TOTAL HT RECETTES	42 962,25

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, tel que décrit ci-dessus, concernant l'acquisition du matériel pour l'installation de la micro folies, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

TRAVAUX : Audit énergétique bâtiments communaux

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-02

Le syndicat d'électrification SIEDS propose aux collectivités une aide financière, pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux.

Ainsi, le bureau municipal, après avoir lancé une consultation simple, propose de contractualiser avec l'entreprise ENERGIO, pour une proposition financière d'un montant de 4 332,00 euros TTC.

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prestation d'audits énergétiques des bâtiments communaux, formulée par l'entreprise ENERGIO, pour la somme de 4 332,00 euros TTC, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement - Audit énergétique bâtiments communaux

Une fois la décision actée concernant la prestation d'audit énergétique des bâtiments communaux, le bureau municipal propose à l'Assemblée le plan de financement suivant à déposer au SIEDS :

DEPENSES		RECETTES	
Audit énergétique	4 332,00	Intercommunalité - SIEDS (50 %)	2 166,00
		Autofinancement - Commune (50 %)	2 166,00
TOTAL TTC DEPENSES	4 332,00	TOTAL TTC RECETTES	4 332,00

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, détaillé ci-avant et à déposer au SIEDS, concernant la réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments communaux, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenants – La Francette

Lot 1 – Démolition – Gros œuvre

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux :

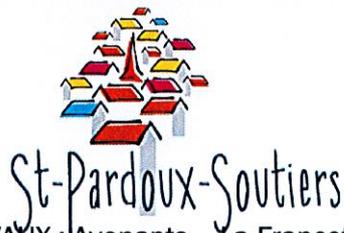
- **Lot n°01 : Démolition – Gros Œuvre**

Les travaux consistent à : Fin de chantier : travaux en sus ou non réalisés.

La totalité des travaux représente donc une plus-value de 1 468,19 euros H.T., soit 1 761,83 euros T.T.C

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n°2, formulé par l'entreprise FRAFIL CONSTRUCTION, pour un montant de 1 761,83 euros T.T.C, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



TRAVAUX : Avenants - La Francette (suite)

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine
2023-03-02

Lot 7 - Peinture

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux :

- **Lot n°07 : Peinture**

Les travaux consistent à :

- Fin de chantier : travaux en sus ou non réalisés.

La totalité des travaux représente donc une moins-value de 251,33 euros H.T., soit 301,59 euros T.T.C

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise SARL PIERRE GIRARD représente une augmentation globale de 20,87 % de son montant initial d'un montant de 6 285,86 euros H.T. (7 543,03 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 7 597,44 euros H.T. (9 116,93 euros TTC).

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n°2, formulé par l'entreprise SARL PIERRE GIRARD, pour un montant négatif de 301,59 T.T.C, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Lot 8 - Electricité

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux :

- **Lot n°08 : Electricité**

Les travaux consistent à :

- Fin de chantier : travaux en sus ou non réalisés.

La totalité des travaux représente donc une plus-value de 595,95 euros H.T., soit 715,14 euros T.T.C

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise SARL GUYONNAUD AUDEBRAND représente une augmentation de 20,87 % de son montant initial d'un montant de 28 294,40 euros H.T. (33 953,28 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 32 785,98 euros H.T. (39 343,18 euros TTC).

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n°2, formulé par l'entreprise SARL GUYONNAUD AUDEBRAND, pour un montant de 715,14 euros T.T.C, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Lot 2 – Charpente bois

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux :

- **Lot n° 02 : Charpente bois**

Les travaux consistent à :

- Fin de chantier : travaux en sus ou non réalisés.

La totalité des travaux représente donc une moins-value de 1 786,36 euros H.T., soit 2 143,63 euros T.T.C

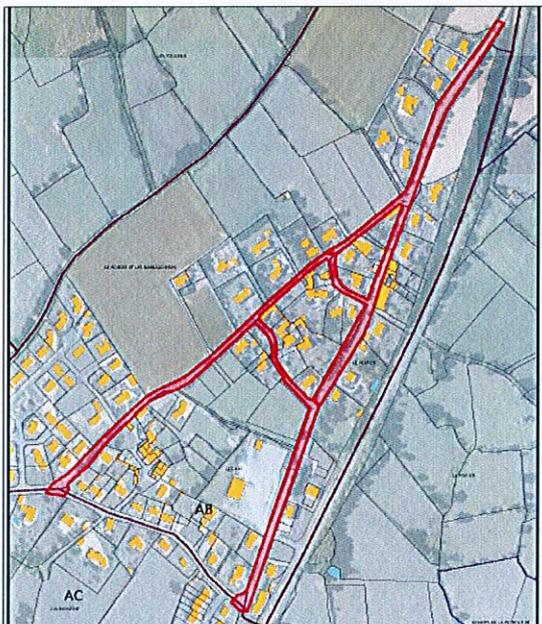
L'avenant n° 1 à conclure avec l'entreprise MENUISERIE BODIN représente une diminution de 7,19 % de son montant initial d'un montant de 24 829,55 euros H.T. (29 795,46 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 23 043,19 euros H.T. (27 651,83 euros TTC).

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant n° 1, formulé par l'entreprise MENUISERIE BODIN, pour un montant négatif de 2 143,63 euros T.T.C, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Prestation topographique – Aménagement et sécurisation du Poirier

Dans le cadre de l'aménagement du quartier du Poirier et de la future construction de la halle de sports, il est nécessaire de réaliser des relevés topographiques, sur une large étendue, comme suit :

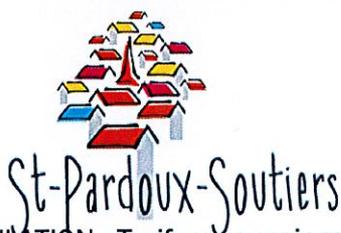


Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises, dont voici les résultats :

Entreprise	Montant TTC prestation	Classement offres
2LM	5 268,00	1
AIR & GÉO	6 066,00	2
Alpha Géomètre	6 588,00	3

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante financièrement, formulée par l'entreprise 2LM, pour la somme de 5 268,00 euros TTC, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2023-03-02

POPULATION : Tarifs concessions cimetière, columbarium et espace naturel

Il est nécessaire de réactualiser la décision sur les tarifs de concessions cimetière, columbarium et espace naturel, pour les cimetières de Soutiers et de Saint-Pardoux.

Ainsi, le bureau municipal propose d'appliquer les tarifs identiques à l'existant, pour les deux cimetières, avec une répartition financière sur le budget principal, pour 2/3 et le budget CCAS pour les 1/3. Ainsi, la grille tarifaire serait la suivante :

	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans	Durée : 50 ans	Répartition budget
Cimetière			60,00	2/3 budget principal
Columbarium	320,00	530,00	780,00	
Cave-urne	200,00	300,00	450,00	
Jardin du Souvenir – Dispersion cendres			50,00	1/3 budget CCAS
Plaque inscription			20,00	

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire des divers emplacements proposés dans les cimetières de Soutiers et de Saint-Pardoux, telle que décrite ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERCOMMUNALITE : Enquête publique du Sage du Thouet

Le projet de règlement du SAGE du Thouet est soumis à une enquête publique, prenant fin le 20 avril prochain. Les communes adhérentes peuvent délibérer sur le sujet. La rédaction du règlement a duré 6 ans.

Plusieurs rapports ont été adressés, par voie dématérialisée, aux élus de l'Assemblée, qui reprennent 3 axes développés par le syndicat, à savoir :

- ✓ Encadrer la gestion des prélèvements issus de forages, puits ou ouvrage souterrain,
- ✓ Protéger les zones humides de toute dégradation, dans le cadre de projets d'aménagement,
- ✓ Régulariser le nombre de plans d'eau existants, avec une mise en conformité.

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de règlement du SAGE du Thouet, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INTERCOMMUNALITE : Groupement marché électricité SELIA

En 2015, la Municipalité a donné son accord pour adhérer au groupement de commandes, coordonné par le syndicat d'électrification SIEDS, concernant l'achat de l'électricité et des prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies (délibération n°2015-02-02 du 26 mai 2015).

La trésorerie nous demande de réactualiser la délibération, notamment par rapport à la fusion des deux communes en 2019.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer à nouveau sur la décision d'adhérer au groupement d'achat d'électricité, déjà opéré par le SIEDS, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-03-02

RESSOURCES HUMAINES : Création postes agents techniques et agents d'animation

Au vu des mouvements récents de personnel et selon les besoins de fonctionnement des services, il serait nécessaire de prévoir deux ouvertures de poste, décrites dans les tableaux suivants :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	AFFECTATION POSSIBLE
Technique	Agent technique territorial	Temps complet	Restaurant Scolaire

Il serait utile de recruter définitivement un agent technique territorial, pour les services techniques. Le poste est déjà créé (décision n°2022-09-21 du 8 septembre 2022).

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	AFFECTATION POSSIBLE
Animation	Adjoint d'animation territorial	Temps complet	Maison des Associations Micro folies

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les deux créations de poste, détaillées ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le service intérim du Centre de Gestion 79

Le Centre de Gestion 79 propose un service intérim, fonctionnant comme une agence d'intérim du secteur privé. Pour bénéficier des agents intérimaires, mis à disposition des collectivités sur une durée courte, chaque collectivité doit souscrire au service.

Pour la collectivité, la convention date du 29 mai 2012. Dorénavant, les tarifs pratiqués par le CDG 79 sont les suivants : 4,5 % du salaire brut de l'agent, en sus des charges salariales et patronales.

Le service intérim s'occupe d'établir la paie à l'agent concerné. La collectivité reçoit une facture, incluant le salaire versé, les charges sociales et le coût de 4,5% du brut, pour le service utilisé.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion au service intérim du CDG 79, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

Informations et questions diverses

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-03-02

- Monsieur le Maire détaille les différentes tranches proposées par Séolis, pour le remplacement des lampes SHP d'éclairage public en led. Le Bourg et deux lotissements seront les premiers à bénéficier de ces investissements décidés par la Municipalité.
- Monsieur le Maire projette 4 propositions graphiques de carte postale, qui seront prêtes pour l'inauguration de la Francette le 13 mai prochain.
- Dates à retenir :
 - ✓ 1^{er} avril : Inauguration PADEL – 10 heures,
 - ✓ 1^{er} avril : Inauguration Pôle Jeunesse – 11 heures,
 - ✓ 3 avril : CCAS (réunion interne) – 20 heures 30,
 - ✓ 11 avril : Visioconférence (réunion interne) – projet Halle de Sports – 16 heures
 - ✓ 12 avril : Réunion interne avec les entreprises – extension bibliothèque – 14 heures 30
 - ✓ 12 avril : Commission « associations » (réunion interne) – 20 heures 30
 - ✓ 13 avril : Cinéma – Foyer Rural – 14 heures 30 et 20 heures 30
 - ✓ 14 avril : Sortie nocturne mare des Touches – 20 heures 30
 - ✓ 26 avril : Conseil d'administration EHPAD (réunion interne) – 18 heures
 - ✓ 27 avril : Conseil Municipal – Foyer Rural – 20 heures
 - ✓ 13 mai : Inauguration maison du Bourg de Soutiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h01.

Le Maire,
Johann BARANGER

